

Présentation du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation de l'Institut  
National des Jeunes Aveugles (SAAAS)  
Séminaire Inclusion des élèves en situation de handicap dans le cadre  
des enseignements de sciences expérimentales  
*Stéphanie Chanard*

L'arrêté de création du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation date du 18 juin 2001. Bien avant la loi de 2005...

Mais Il existait déjà des situations d'élèves qui étaient accompagnés par l'INJA dans une scolarité « hors les murs », dans les cités scolaires Buffon et Duruy, le plus souvent. Des élèves pour la plupart brillants, capables de représentations mentales et d'abstractions remarquables, joueurs d'échecs sans échiquier, concepteurs de figures d'origami complexes...

Puis, d'autres élèves ont été « intégrés », des élèves qui revendiquaient une vie similaire à celle des jeunes gens de leur âge, capables de se lier facilement aux autres, de trouver des camarades de classe pour lire les documents papier, travailler à plusieurs, compenser leur handicap visuel.

Dans les années 2000, il n'y avait qu'une petite vingtaine d'élèves qui suivaient une scolarité en milieu ordinaire et l'INJA employait deux étudiants, pour des missions semblables à celles des AVS. Leur emploi du temps était défini en fonction des devoirs sur table des élèves brailleuses principalement.

L'intégration a évolué, l'idée même d'intégrer des élèves en situation de handicap s'est transformée en inclusion, je préfère aujourd'hui parler d'accompagnement à la scolarité.

Nécessairement, le SAIS, service d'intégration scolaire, a aussi beaucoup changé, il est devenu un SAAAS, où le mot d'inclusion n'apparaît plus.

Il s'est structuré, avec des professionnels dédiés au service. Et surtout au service de la cinquantaine d'élèves que nous accompagnons.

Depuis une dizaine d'années, on peut compter entre 40 et 50 établissements scolaires publics et privés avec lesquels l'INJA a travaillé : écoles, collèges, lycées d'enseignement professionnel, général technologique, BTS, CPGE...

Pour donner à chacun de ces élèves des chances de réussir, des professionnels de la déficience visuelle interviennent dans de nombreux domaines :

- la compensation technique du handicap avec la transcription de documents en braille et en gros caractères, l'adaptation des schémas, des cartes de géographie, l'audiodescription de tableaux et images...
- les déplacements, en intérieur et en extérieur, les activités de la vie journalière
- le soutien pédagogique via des professeurs spécialisés, tous en situation de classe, qui interviennent comme ressources auprès de leurs collègues de l'éducation nationale
- des rééducateurs, des médecins, ophtalmologues, psychologues, orthoptistes, orthophonistes.
- la bureautique, la dactylographie, le braille, les techniques de représentation spatiale...

C'est 80 % des informations du monde qui nous entoure que doivent compenser les élèves déficients visuels, c'est donc autant d'informations pour lesquelles nous devons donner des clés.

Le SAAAS de l'INJA a cette particularité que chaque élève est accompagné par un binôme professeur spécialisé/éducateur spécialisé. Et que tous les professeurs ont des classes in situ, à l'INJA.

Nous intervenons donc en lien avec les professeurs ressources, les enseignants référents auprès des élèves et de leurs familles en premier lieu mais aussi auprès des professionnels de chaque EPLE : du CPE, au médecin scolaire, avec comme interlocuteur principal, le professeur...

Nous avons à cœur de travailler au plus près du projet de vie de chaque élève, dans la perspective d'une insertion dans une société inclusive et participative. Où la personne en situation de handicap est d'abord considérée comme un citoyen.

Pour terminer, je voudrais simplement rappeler la devise de l'INJA : l'élève à instruire, la personne à construire, le citoyen à former.